

Charte associative de Mirage's

Article 1 – Présentation

Mirage's est une association multigaming régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle regroupe des passionnés de jeux vidéo de tous horizons souhaitant partager, s'amuser, progresser et représenter les couleurs de l'association dans un esprit de respect et de convivialité.

Article 2 – Objectifs

L'association a pour but de :

- Rassembler une communauté autour du jeu vidéo multijoueur, compétitif ou casual ;
- Promouvoir le fair-play, la coopération et la bonne entente entre joueurs ;
- Organiser ou participer à des tournois, événements, streams ou contenus numériques ;
- Soutenir le développement de projets internes (tournois, créations, serveurs, etc.) ;
- Valoriser une image positive et inclusive du gaming.

Article 3 – Valeurs fondamentales

Les membres de Mirage's s'engagent à respecter et promouvoir :

- Le respect mutuel: aucune insulte, discrimination ou harcèlement n'est toléré.
- La solidarité: entraide entre joueurs et respect des nouveaux membres.
- La loyauté: transparence dans les comportements, respect des règlements et engagements.
- L'esprit d'équipe: priorité donnée au collectif sur les intérêts personnels.
- La bonne humeur: plaisir de jouer ensemble avant tout.

Article 4 — Membres

4.1 — Catégories

Membres actifs: participent régulièrement aux activités de l'association sur discord (pas d'obligation d'adhérer à l'association).

Membres compétitifs: représentent Mirage's dans des compétitions officielles.

Membres du staff: assurent la gestion, la communication et l'organisation interne.

Membres honoraires: reconnus pour leur contribution exceptionnelle à l'association.

Membres adhérent: ont rejoint l'association.

4.2 — Adhésion

Toute personne souhaitant rejoindre Mirage's doit :

- Être âgée d'au moins 16 ans (ou fournir une autorisation parentale) ;
- Accepter la présente charte ;
- Respecter les règles de conduite établies par le staff.

Article 5 — Comportement en jeu et sur les réseaux

Les membres doivent :

- Adopter un comportement exemplaire, même en dehors de l'association ;
- Ne pas utiliser le nom ou le logo de Mirage's à des fins personnelles sans autorisation ;
- Représenter l'association avec respect sur les plateformes de jeu, Discord, réseaux sociaux ou streams ;
- Signaler tout comportement contraire à l'éthique à un membre du staff.

Article 6 – Organisation interne

6.1 – Le Haut Staff

Le Haut Staff est composé :

- D'un Président : garant de la vision et de la cohérence du projet ;
- D'un Vice-président : suppléant et coordinateur ;
- D'un Secrétaire : responsable administratif ;
- D'un Trésorier : gestion financière et logistique ;
- D'un Responsable site web : Création, maintenance et mise à jour du site internet officiel ;
- D'un Responsable Discord : Gestion et optimisation du serveur Discord ;
- D'un Responsable Communication : Responsable de la communication interne et externe de la communauté, Développe la notoriété et l'image de Mirage's.
- D'un Responsable Evenementiel : Responsable des Evenement Communautaire et associatif de Mirage's, Garant du bon déroulement des Evenements et des tournois,
- D'un responsable Communautaire : Assure le suivi des modérateurs et officiers de Mirage's ;

6.2 – Décisions

Les décisions importantes sont prises collégialement en réunion interne, après

consultation des membres concernés.

Article 7 – Sanctions et exclusions

Tout manquement à la charte (insulte, triche, non-respect du staff ou de l'image de Mirage's) peut entraîner :

- Un avertissement ;
- Une suspension temporaire ;
- Une exclusion définitive, après décision du staff.

Article 8 – Communication

Les échanges internes se font principalement sur les plateformes officielles de Mirage's (Discord, site web, réseaux sociaux).

Les membres sont invités à participer activement à la vie communautaire, à proposer des idées et à faire remonter les problèmes dans le respect et la bienveillance.

Article 9 – Modification de la charte

Toute modification de la présente charte peut être proposée par le staff et doit être validée par le Président et au moins un membre du bureau.

Les membres seront informés de toute mise à jour importante.

Article 10 – Entrée en vigueur

Cette charte entre en vigueur à compter de sa publication officielle sur les canaux de Mirage's.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation pleine et entière de cette charte.

Fait à Chatenois, le 25/11/2025

Le Président de Mirage's

Labays Gauthier

Labays